RAPPORT NARRATIF DU PROGRAMME FEMEAUTONOME



Organisation de mise en œuvre : FemImpact

Lieu : Cité des Enfants, Niamakoro, Bamako, Mali

Période : Mai – Octobre 2026

Partenaire Technique et Financier : Programme Shifting the Power, soutenu financièrement par DANIDA, avec Save the Children Mali comme premier partenaire de FemImpact.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 2

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF 3

2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME 5

2.1. Contexte et justification 5

2.2. Objectif général 5

2.3. Objectifs spécifiques 5

2.4. Bénéficiaires 6

3. STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE DE FEMIMPACT 6

3.1. Mise à disposition d'un manuel de procédures 6

3.2. Lancement officiel de FemImpact 6

4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS 7

4.1. Renforcement des capacités en gouvernance et cohésion sociale et Gestion des AGR. 7

4.2. Formation à la pose de henné sur les mains 7

4.3. Formation à la saponification 8

4.4. Formation à la production de pâte d'arachide 9

4.5. Récapitulatif des formations et des kits remis 10

5. ORGANISATION COLLECTIVE ET RESPONSABILISATION DES BÉNÉFICIAIRES 10

6. NOTE DE PLAIDOYER SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA GOUVERNANCE 11

6.1. Élaboration de la note 11

6.2. Remise prévue de la note 12

7. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET LANCEMENT OFFICIEL DE FEMIMPACT 12

7.1. Déroulement et portée de la cérémonie 12

8. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ACQUIS 13

9. DISPOSITIF DE SUIVI SUR SIX MOIS 14

9.1. Objectif du suivi 14

9.2. Indicateurs et modalités de vérification 14

9.3. Mesure de l'évolution de la production 15

9.4. Modalités de suivi mensuel 15

10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, MESURES CORRECTIVES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS 16

10.1. Retard dans la réception du financement 16

10.2. Barrière linguistique entre les participantes 16

10.3. Enseignements pour les prochaines éditions 16

11. DURABILITÉ ET PERSPECTIVES 17

11.1. Consolidation des activités économiques 17

11.2. Accompagnement complémentaire des bénéficiaires 17

11.3. Extension du programme en 2027 17

11.4. Renforcement institutionnel de FemImpact 18

11.5. Suivi de la note de plaidoyer 18

12. RECOMMANDATIONS 18

13. CONCLUSION 19

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet **Shifting the Power** au Mali, FemImpact a bénéficié d'un financement de **2 700 000 FCFA**, accordé par Save the Children International au Mali, avec Save the Children Danemark comme membre de l'organisation et **DANIDA** comme donateur. Ce financement est encadré par **l'accord de partenariat-subvention n° 20801315**. Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités des organisations partenaires et de promotion d'initiatives contribuant à un changement durable au sein des communautés.



C'est dans ce cadre que FemImpact a mis en œuvre la première édition du programme **FemAutonome**, une initiative destinée à contribuer à l'autonomisation économique des femmes déplacées internes accueillies à la Cité des Enfants, à Niamakoro, dans la commune VI du district de Bamako. Le programme a associé le développement de compétences techniques à des actions de renforcement des capacités en matière de gouvernance, de participation citoyenne, de cohésion sociale, de prévention des conflits et de gestion des activités génératrices de revenus.

Le présent rapport retrace le déroulement de cette première édition, présente les activités réalisées et les principaux acquis, analyse les difficultés rencontrées et formule des recommandations pour consolider les résultats obtenus. Il aborde également les perspectives de suivi des bénéficiaires et de développement du programme, en vue de favoriser la pérennité

des activités économiques engagées et d'améliorer les prochaines interventions de FemImpact.

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le programme **FemAutonome**, mis en œuvre par l'association FemImpact en 2026, est une initiative visant à renforcer les compétences pratiques, les capacités entrepreneuriales et l'autonomie économique de femmes déplacées internes. Cette première édition a ciblé **20 femmes déplacées internes originaires de la région de Kayes**, issues de familles victimes de l'esclavage fondé sur la descendance et déplacées avec leurs familles. Elles sont accueillies à la Cité des Enfants, à Niamakoro, dans la ville de Bamako.

Le programme associe le développement de compétences génératrices de revenus à la gouvernance, à la participation citoyenne, à la cohésion sociale et à la prévention des conflits. Il vise à renforcer les capacités des bénéficiaires à développer des activités économiques collectives et à contribuer à leur propre autonomisation.

Les 20 participantes ont été réparties en trois groupes selon les activités de formation retenues : la pose de henné sur les mains, la saponification et la production de pâte d'arachide. Le groupe dédié au henné, composé de sept femmes, a bénéficié d'une formation de deux mois. Les groupes de saponification et de production de pâte d'arachide, composés respectivement de sept et six femmes, ont bénéficié d'une formation pratique d'une journée chacun.

À la clôture, chaque participante a reçu un kit correspondant à son domaine d'activité. Les sept femmes formées à la pose de henné ont reçu chacune un kit, de même que les sept femmes du groupe de saponification. Les six femmes du groupe de production de pâte d'arachide ont également reçu chacune un kit, qui inclus une dotation collective de **100 kg d'arachides** et deux machines de cuissons d'arachide, destinée à soutenir le démarrage de leur activité. Par ailleurs, **50 kg d'arachides avaient été utilisés pendant la formation pratique** du groupe concerné.

Au-delà des formations techniques en septembre, les participantes ont été sensibilisées à la gouvernance, à la cohésion sociale, à la prévention des conflits et à la gestion des activités génératrices de revenus. Une organisation collective a également été définie afin de clarifier les responsabilités au sein des groupes, notamment en matière de supervision de la production et de gestion des recettes.

La clôture du programme, organisée le 16 octobre 2026 à la Cité des Enfants, a également marqué le **lancement officiel de FemImpact**. La cérémonie a réuni des représentants de Save the Children Mali, des Directions nationale et régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le directeur pays de Search for Common Ground, des organisations de la société civile, des associations, des médias et les représentants de la Cité des Enfants.

Sur le plan institutionnel, FemImpact dispose désormais d'un **manuel de procédures**, rendu possible grâce au financement de Save the Children Mali dans le cadre de Shifting the Power, soutenu financièrement par DANIDA. Ce document constitue une avancée dans la

structuration de l'association et vise à encadrer ses pratiques administratives, financières et opérationnelles.

Une note de plaidoyer consacrée au renforcement de la participation des femmes à la gouvernance a également été élaborée. Elle s'inscrit dans la continuité de la participation de la présidente de FemImpact au programme GYLA 2025 et de ses travaux sur la gouvernance sensible au genre. La remise officielle de cette note est prévue dix jours après la cérémonie de clôture.

Pour les six mois suivant la clôture, le programme prévoit un suivi **mensuel** des activités économiques des bénéficiaires, avec un objectif d'augmentation de **50 % de la production par rapport au niveau de référence initial**. Pour l'activité de pose de henné, le suivi portera notamment sur le nombre de prestations réalisées, plutôt que sur le volume de produits fabriqués. La mesure de cette progression nécessitera l'établissement d'une situation de référence et la collecte mensuelle de données.

Dans la perspective de la prochaine édition, prévue en 2027, est estimé pour l'accompagnement d'une bénéficiaire, à raison de **85 000 FCFA** par bénéficiaire. Ce besoin devra être pris en compte dans la planification budgétaire du programme, en fonction du nombre de femmes effectivement accompagnées.

La prochaine édition ambitionne d'élargir la portée du programme en passant de **20** à **50 femmes bénéficiaires en 2027**, tout en consolidant les acquis de cette première expérience.



2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

2.1. Contexte et justification

L'autonomisation économique des femmes constitue un levier important de résilience, de dignité et de participation à la vie communautaire. Pour les femmes déplacées internes, les difficultés liées au déplacement, à la perte de moyens de subsistance et à la précarité des conditions de vie peuvent limiter les possibilités d'accès à des activités génératrices de revenus.

C'est dans ce contexte que FemImpact a mis en œuvre la première édition du programme FemAutonome à destination de 20 femmes déplacées internes accueillies à la Cité des Enfants, à Niamakoro, dans la ville de Bamako.

Le programme repose sur une démarche pratique : renforcer les compétences des participantes dans des domaines accessibles de production ou de prestation de services, faciliter le démarrage de leurs activités par la remise de kits et encourager une organisation collective favorisant la gestion responsable des ressources et des revenus.

Il intègre également une dimension citoyenne et communautaire, à travers des échanges sur la gouvernance, la participation citoyenne, la cohésion sociale et la prévention des conflits.

2.2. Objectif général

Contribuer au renforcement de l'autonomie économique et des capacités d'action collective de femmes déplacées internes à travers des formations pratiques, la mise à disposition de kits de démarrage et un accompagnement favorisant la pérennisation de leurs activités génératrices de revenus.

2.3. Objectifs spécifiques

Le programme vise à :

- Développer les compétences techniques des bénéficiaires dans trois domaines d'activités génératrices de revenus.
- Faciliter le démarrage des activités économiques grâce à la remise de kits adaptés.
- Renforcer les capacités des femmes en matière de gestion des revenus, d'organisation collective et de responsabilité.
- Promouvoir la gouvernance, la participation citoyenne, la cohésion sociale et la prévention des conflits.
- Mettre en place un dispositif de suivi mensuel permettant d'apprécier l'évolution des activités et des revenus sur six mois.

- Préparer les conditions d'une extension du programme à 50 femmes lors de l'édition 2027.

2.4. Bénéficiaires

Le programme a concerné **20 femmes déplacées internes originaires de la région de Kayes**, issues de familles victimes de l'esclavage fondé sur la descendance et déplacées avec leurs familles. Elles sont accueillies à la Cité des Enfants, à Niamakoro, à Bamako.

Les bénéficiaires ont été réparties en trois groupes selon les activités retenues :

- Sept femmes pour la pose de henné sur les mains.
- Sept femmes pour la saponification.
- Six femmes pour la production de pâte d'arachide.

Cette répartition a permis d'adapter les formations techniques aux domaines d'activité retenus et d'organiser la remise des kits en fonction des besoins de chaque groupe.

3. STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE DE FEMIMPACT

3.1. Mise à disposition d'un manuel de procédures

Grâce au financement de Save the Children Mali, dans le cadre du projet Shifting the Power soutenu financièrement par DANIDA, FemImpact dispose désormais d'un manuel de procédures destiné à encadrer ses pratiques administratives, financières et opérationnelles.

La disponibilité de ce document constitue une avancée importante dans la structuration institutionnelle de l'association. Il vise notamment à :

- Clarifier les responsabilités et les circuits de validation.
- Harmoniser les pratiques administratives et financières.
- Renforcer la transparence et la traçabilité des opérations.
- Améliorer la gestion des ressources et la redevabilité.
- Favoriser une gouvernance organisationnelle plus structurée.
- Contribuer à la pérennité des interventions de FemImpact.

La disponibilité du manuel constitue une première étape. Son appropriation par les responsables et les personnes impliquées dans la mise en œuvre des activités devra être assurée à travers sa diffusion, son utilisation effective et son actualisation lorsque cela sera nécessaire.

3.2. Lancement officiel de FemImpact

La cérémonie de clôture de FemAutonome a également servi de cadre au lancement officiel de FemImpact. Cette articulation a permis de présenter l'association, ses orientations et son

engagement en faveur de l'autonomisation, de la santé et de la protection, de l'éducation, ainsi que du développement communautaire et de la cohésion sociale.

Le lancement constitue une étape importante pour la visibilité de l'association, le développement de partenariats et le renforcement de son ancrage institutionnel.

4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

4.1. Renforcement des capacités en gouvernance et cohésion sociale et Gestion des AGR.

En complément des formations techniques, les bénéficiaires ont participé à des activités de renforcement des capacités portant sur :

- La gouvernance.
- La cohésion sociale.
- La prévention des conflits.
- La gestion des activités génératrices de revenus.

Cette composante vise à favoriser une meilleure compréhension des responsabilités individuelles et collectives, ainsi qu'une organisation permettant aux femmes de gérer leurs activités dans un cadre de collaboration et de responsabilité partagée.

Les acquis de ces activités devront être consolidés pendant la phase de suivi, notamment à travers l'observation mensuelle du fonctionnement des groupes, de la répartition des responsabilités et de la gestion des recettes.

4.2. Formation à la pose de henné sur les mains

Le groupe de pose de henné était composé de **sept femmes**. La formation s'est déroulée sur une période de deux mois.



Elle avait pour objectif de développer les compétences pratiques des participantes dans une activité de prestation de services pouvant être exercée à partir de compétences techniques et d'un matériel adapté.

À la clôture du programme, chacune des sept participantes a reçu un kit de pose de henné afin de faciliter le démarrage de son activité.

Le suivi mensuel de ce groupe portera notamment sur le nombre de prestations réalisées, le nombre de clientes, les recettes générées, la gestion des dépenses et la régularité de l'activité.

4.3. Formation à la saponification

Le groupe de saponification était composé de **sept femmes**. La formation pratique s'est déroulée sur une journée.



Les participantes ont été initiées aux étapes de fabrication du savon et à l'utilisation des équipements et matières nécessaires à l'activité.

À la clôture, chacune des sept participantes a reçu un kit de saponification. Le suivi mensuel permettra de vérifier l'utilisation effective des kits, la fréquence de production, les quantités

fabriquées et vendues, ainsi que les recettes générées.



4.4. Formation à la production de pâte d'arachide

Le groupe de production de pâte d'arachide était composé de **six femmes**. La formation pratique s'est déroulée sur une journée.



Une quantité de **50 kg d'arachides a été utilisée pendant la formation** pour les besoins de la

pratique. À la clôture, les six participantes ont reçu chacune un kit adapté à leur activité, ainsi qu'une dotation de **100 kg d'arachides** destinée à soutenir le démarrage de la production.

Le suivi mensuel devra notamment documenter l'utilisation des matières premières, les quantités transformées, les volumes vendus, les recettes générées et les besoins de réapprovisionnement.

4.5. Récapitulatif des formations et des kits remis

Activité	**Nombre de femmes**	**Durée de formation**	**Kits remis à la clôture**
Pose de henné sur les mains	7	Deux mois	7
Saponification	7	Une journée de formation pratique	7
Production de pâte d'arachide	6	Une journée de formation pratique	6
Total	**20**	—	**20**

La remise des kits constitue un soutien matériel au démarrage des activités. Elle ne suffit toutefois pas, à elle seule, à garantir la continuité de la production ou la rentabilité des activités. Un suivi mensuel sera donc nécessaire pour apprécier l'utilisation des équipements, les résultats économiques et les éventuels besoins complémentaires.

5. ORGANISATION COLLECTIVE ET RESPONSABILISATION DES BÉNÉFICIAIRES

Le programme prévoit une organisation collective des bénéficiaires au sein de leurs trois groupes d'activité. Les femmes sont appelées à travailler ensemble, à mutualiser leurs efforts et à assumer des responsabilités clairement réparties.

Au sein de chaque groupe, les responsabilités prévues sont les suivantes :

- **Une responsable de groupe**, chargée de superviser la production et de veiller à l'organisation des activités.
- **Une personne chargée de la gestion des recettes**, responsable de la réception des sommes issues des ventes et de la traçabilité des encaissements.

Une porte-parole commune aux trois groupes est également prévue afin de faciliter la communication entre les bénéficiaires, la coordination du programme et les partenaires concernés.

Cette organisation doit contribuer à renforcer la transparence, la confiance et la redevabilité au sein des groupes. Elle devra être formalisée et appliquée dans la pratique, notamment par la

tenue de registres simples permettant de suivre la production, les ventes, les dépenses, les recettes et les stocks. Ces registres seront vérifiés chaque mois pendant le suivi.

Les modalités de gestion collective devront également être précisées afin de prévenir les incompréhensions et les conflits liés à la répartition des tâches, à l'utilisation des kits et à la gestion des revenus.

6. NOTE DE PLAIDOYER SUR LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA GOUVERNANCE

6.1. Élaboration de la note

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la participation des femmes aux processus de décision, une note de plaidoyer portant sur le **renforcement de la participation des femmes à la gouvernance** a été élaborée.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité de la participation de la présidente de FemImpact au programme GYLA 2025 et de ses travaux sur la Participation des femmes dans la gouvernance au MALI.



La note vise à contribuer à la réflexion sur la place des femmes dans les mécanismes de gouvernance et sur les conditions nécessaires à une participation plus effective aux processus de décision.

6.2. Remise prévue de la note

La note de plaidoyer a été préparée, mais sa remise officielle ne faisait pas partie des réalisations achevées au jour de la cérémonie de clôture.

Sa transmission est **prévue dix jours après la cérémonie du 16 octobre 2026**, soit le 26 octobre 2026, à l'autorité concernée de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, selon les modalités qui seront retenues.

La remise devra être documentée afin de conserver une trace de la transmission et de faciliter le suivi des suites éventuelles données aux recommandations.

Cette note constitue un livrable distinct du volet de formation technique de FemAutonome. Elle contribue au positionnement de FemImpact sur les enjeux de gouvernance et de participation des femmes.

7. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE ET LANCEMENT OFFICIEL DE FEMIMPACT

7.1. Déroulement et portée de la cérémonie

La cérémonie de clôture de la première édition de FemAutonome s'est tenue le **vendredi 16 octobre 2026, de 15 h à 17 h, à la Cité des Enfants, à Niamakoro, Bamako**.

L'événement a également marqué le lancement officiel de FemImpact. Il a permis de présenter les activités menées, de valoriser les compétences développées par les bénéficiaires et de mettre en évidence l'importance de poursuivre les efforts en faveur de leur autonomie économique.



La cérémonie a réuni plusieurs acteurs institutionnels et de la société civile, notamment :

- Des représentants de Save the Children Mali.
- Des représentants du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.
- Les représentants de la Cité des Enfants.
- Le directeur pays de Search for Common Ground.
- Des organisations de la société civile et des associations.
- Des représentants des médias.
- Les beneficiaries de FemAutonome.

La Cité des Enfants a contribué à la mise en œuvre du programme en mettant à disposition le cadre de l'activité et en accompagnant l'organisation des activités de la clôture.

La présence des acteurs institutionnels et associatifs a permis de renforcer la visibilité de l'initiative et de créer un espace d'échanges autour de l'autonomisation économique des femmes déplacées internes.

8. PRINCIPAUX RÉSULTATS ET ACQUIS

Les principaux résultats documentés à l'issue de cette première édition sont présentés ci-dessous.

Domaine	**Réalisation ou acquis**
Bénéficiaires	20 femmes déplacées internes ciblées
Formations techniques	Trois domaines d'activité couverts
Pose de henné	7 femmes formées sur deux mois
Saponification	7 femmes formées lors d'une journée de formation pratique
Pâte d'arachide	6 femmes formées lors d'une journée de formation pratique
Kits de démarrage	20 kits remis, un par participante
Matières premières	50 kg d'arachides utilisés pendant la formation pratique et 100 kg remis à la clôture
Renforcement des capacités	Activités sur la gouvernance, la participation citoyenne, la cohésion sociale, la prévention des conflits et la gestion des AGR

Organisation collective	Répartition des responsabilités prévue au sein des trois groupes et désignation d'une porte-parole commune
Structuration institutionnelle	Manuel de procédures désormais disponible
Plaidoyer	Note sur la participation des femmes à la gouvernance en cours d'élaboration ; remise prévue dix jours après la clôture
Visibilité institutionnelle	Lancement officiel de FemImpact organisé à l'occasion de la clôture
Suivi post-formation	Suivi mensuel prévu pendant six mois
Extension	Objectif de 50 femmes pour l'édition 2027

Ces résultats témoignent de la réalisation des principales activités prévues pour la première édition. Les effets économiques et sociaux à moyen terme devront être établis à partir des données recueillies pendant le suivi.

9. DISPOSITIF DE SUIVI SUR SIX MOIS

9.1. Objectif du suivi

La période de suivi post-formation doit permettre d'apprécier l'évolution des activités des bénéficiaires, l'utilisation des kits remis et les résultats économiques obtenus.

L'objectif fixé est la formation au minimum de **20 autres personnes** par nos bénéficiaires et une **augmentation de 50 % de la production au terme des six mois**, par rapport au niveau de référence initial. Cet objectif constitue une cible future et ne doit pas être présenté comme un résultat déjà atteint.

Pour mesurer cette progression, une situation de référence devra être établie au démarrage effectif des activités économiques, puis comparée aux données collectées chaque mois.

9.2. Indicateurs et modalités de vérification

Indicateur	**Modalité de vérification**
Utilisation des kits	Vérification mensuelle de l'utilisation des kits par activité
Quantités produites	Enregistrement mensuel des quantités produites
Prestations de henné	Suivi mensuel du nombre de prestations réalisées
Quantités vendues	Enregistrement mensuel des volumes ou quantités vendus
Recettes	Suivi mensuel des montants encaissés
Dépenses	Enregistrement mensuel des dépenses liées aux activités

Stocks	Vérification mensuelle des matières premières, des produits disponibles et des besoins de réapprovisionnement
Fonctionnement des groupes	Vérification mensuelle de la répartition des tâches et de la tenue des registres
Transmission des compétences	Nombre de personnes formées ou accompagnées par les bénéficiaires
Progression de la production	Comparaison des données mensuelles avec la situation de référence et bilan au sixième mois

9.3. Mesure de l'évolution de la production

Pour les activités de production, la progression pourra être calculée selon la formule suivante :

Taux d'évolution de la production (%) = [(Production au sixième mois − Production de référence) / Production de référence] × 100

Pour la pose de henné, l'indicateur adapté sera le nombre de prestations réalisées, comparé au niveau de référence.

En ce qui concerne le renforcement de capacité de d'autres personnes , l'indicateur sera le nombre de personnes formées.

Les données devront être enregistrées chaque mois et vérifiées avec les responsables des groupes. Si la production de référence est nulle ou ne peut pas être établie, un indicateur de substitution devra être défini afin d'éviter un calcul non pertinent.

9.4. Modalités de suivi mensuel

Le suivi sera organisé par FemImpact **chaque mois pendant les six mois suivant la clôture du programme**. FemImpact peut solliciter l'appui de Save The Children ou d'autres structure compétente en cas de difficultés qui dépassent leurs compétences.

Il comprendra :

- La vérification mensuelle de l'utilisation des kits.
- La collecte mensuelle des données sur la production, les prestations, les ventes, les recettes et les dépenses.
- La vérification des stocks et des besoins en matières premières.
- L'examen du fonctionnement des groupes et de la tenue des registres.
- L'identification des difficultés rencontrées par chaque groupe.
- La documentation des besoins d'accompagnement technique ou entrepreneurial.
- La mise à jour des indicateurs de suivi.

- Un bilan final au terme des six mois, permettant de comparer les résultats obtenus aux objectifs initiaux.

Ce dispositif permettra de distinguer les activités effectivement réalisées, les résultats économiques observés et les effets qui nécessitent une période d'observation plus longue.

10. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, MESURES CORRECTIVES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

La mise en œuvre du programme FemAutonome a été marquée par deux principales difficultés : le retard dans la réception du financement et les contraintes linguistiques liées à la diversité des langues parlées par les bénéficiaires. Des mesures d'adaptation ont permis de faciliter la poursuite des activités et la participation des femmes.

10.1. Retard dans la réception du financement

Le retard dans la réception du financement a constitué une contrainte opérationnelle, affectant la planification et l'organisation des activités conformément au calendrier initialement prévu.

Mesure corrective : le calendrier de mise en œuvre a été adapté en tenant compte de la disponibilité effective des ressources financières, afin de permettre la réalisation des activités prévues.

Enseignement tiré : il est important d'anticiper les délais de mise à disposition des financements et de prévoir une marge de flexibilité dans la planification opérationnelle afin de limiter leurs répercussions sur le déroulement des activités.

10.2. Barrière linguistique entre les participantes

La diversité linguistique des bénéficiaires a constitué un défi pour la communication et l'animation des activités. En effet, la majorité des participantes s'exprimait en soninké, tandis que le bambara était également utilisé dans les échanges. Cette situation nécessitait une adaptation pour garantir la compréhension des contenus et favoriser la participation de toutes les femmes.

Mesure corrective : cette difficulté a été surmontée grâce à la mobilisation de membres de l'équipe de FemImpact maîtrisant les deux langues, ainsi qu'à la contribution de certaines bénéficiaires bilingues. Ces personnes ont facilité la traduction des échanges et des explications, permettant aux participantes de mieux comprendre les contenus abordés et de prendre part aux discussions.

Enseignement tiré : La mobilisation de personnes bilingues, au sein de l'équipe ou parmi les participantes, constitue une solution pratique pour favoriser l'inclusion et garantir une meilleure compréhension des activités.

10.3. Enseignements pour les prochaines éditions

Au regard des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes sont formulées :

- Anticiper les délais de réception des financements et prévoir une marge de flexibilité dans le calendrier de mise en œuvre ;
- Identifier les langues parlées par les bénéficiaires dès la phase de préparation des activités ;
- Mobiliser, si nécessaire, des personnes bilingues pour faciliter la traduction et la communication ;
- Prévoir les besoins liés à la facilitation linguistique dans l'organisation des activités ;
- Capitaliser les solutions mises en œuvre afin d'améliorer la préparation des prochaines éditions.

La prise en compte de ces enseignements contribuera à renforcer la planification, l'inclusion des bénéficiaires et l'efficacité de la mise en œuvre du programme FemAutonome.

11. DURABILITÉ ET PERSPECTIVES

11.1. Consolidation des activités économiques

La durabilité du programme repose sur la capacité des bénéficiaires à utiliser les compétences et les kits reçus pour développer des activités régulières.

L'accompagnement devra porter sur l'organisation de la production, la gestion des recettes, le suivi des dépenses, l'identification des débouchés et la planification des réapprovisionnements. Ces éléments seront examinés lors des vérifications mensuelles.

11.2. Accompagnement complémentaire des bénéficiaires

Lors de la cérémonie de clôture, une personne invitée a exprimé sa disponibilité à envisager un accompagnement de l'une ou de deux femmes lors de la prochaine édition. Cette proposition devra être précisée avec la personne concernée, notamment en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, les modalités de l'accompagnement, sa durée et les responsabilités respectives.

Le coût prévisionnel estimé pour cet accompagnement est de **85 000 FCFA par bénéficiaire**. Ce montant constitue une estimation à intégrer dans la planification, sous réserve de la confirmation des modalités et du nombre de bénéficiaires effectivement accompagnées.

11.3. Extension du programme en 2027

Pour la prochaine édition, FemImpact ambitionne de porter le nombre de bénéficiaires de **20** à **50 femmes en 2027**.

Cette extension devra s'appuyer sur les enseignements de la première édition, notamment en matière de sélection des activités, d'organisation collective, de suivi économique, de gestion des kits et de mobilisation des ressources.

La préparation de cette nouvelle édition devra intégrer :

- L'identification des futures bénéficiaires et de leurs besoins.

- La planification des formations techniques et entrepreneuriales.
- L'estimation des coûts de formation et des kits.
- La définition des indicateurs de référence.
- La programmation du suivi mensuel post-formation.
- L'identification des possibilités de partenariat et d'accompagnement.
- La consolidation des outils de gestion et de suivi de FemImpact.

11.4. Renforcement institutionnel de FemImpact

La disponibilité du manuel de procédures offre à FemImpact une base pour renforcer la transparence, l'organisation interne et la gestion de ses programmes.

L'association devra poursuivre son appropriation du document et veiller à son application dans la gestion des ressources, la mise en œuvre des activités, le suivi des résultats et la redevabilité envers les partenaires.

11.5. Suivi de la note de plaidoyer

La remise de la note de plaidoyer sur la participation des femmes à la gouvernance, prévue dix jours après la cérémonie de clôture, devra être documentée.

Un suivi des suites éventuellement données à cette note pourra contribuer à renforcer la visibilité des préoccupations portées et à inscrire cette initiative dans une démarche de plaidoyer à plus long terme.

12. RECOMMANDATIONS

Au regard des activités réalisées et des perspectives du programme, les recommandations suivantes sont formulées.

À l'endroit de FemImpact :

1. Mettre en œuvre un dispositif de suivi mensuel pendant les six mois suivant la clôture.
2. Établir une situation de référence pour chaque activité et documenter les résultats chaque mois.
3. Accompagner les groupes dans la tenue des registres et la gestion collective des activités.
4. Clarifier et formaliser les responsabilités des responsables de groupe, des personnes chargées des recettes et de la porte-parole commune.
5. Assurer la remise de la note de plaidoyer et conserver une preuve de transmission.
6. Favoriser l'appropriation et l'application effective du manuel de procédures.
7. Préparer l'édition 2027 en tenant compte des résultats et des besoins identifiés lors du suivi.

RECOMMANDATIONS À L'ENDROIT DE SAVE THE CHILDREN

Au regard des acquis de la première édition du programme FemAutonome et des besoins identifiés pour consolider les activités des bénéficiaires, FemImpact sollicite l'accompagnement de Save the Children sur les axes suivants :

1. **Renforcement des moyens de production :** soutenir l'acquisition d'équipements complémentaires adaptés aux trois filières, notamment pour la transformation, le conditionnement et la conservation, afin de permettre aux bénéficiaires de disposer d'une chaîne de production complète.
2. **Accès aux marchés :** faciliter les mises en relation avec des acheteurs, des distributeurs et des partenaires commerciaux afin de favoriser la commercialisation durable des produits et services des bénéficiaires.
3. **Suivi post-formation :** soutenir l'accompagnement des bénéficiaires pendant les six mois de suivi prévus, afin de mesurer l'évolution des activités, d'identifier les besoins complémentaires et de documenter les résultats du programme.
4. **Soutien à la prochaine édition de FemAutonome :** FemImpact sollicite l'appui financier et partenarial de Save the Children pour la mise en œuvre de la prochaine édition, prévue en 2027, avec un objectif de 50 femmes bénéficiaires. Ce soutien permettra de consolider les acquis de la première édition, d'élargir le nombre de bénéficiaires et de renforcer durablement leur autonomisation économique.
5. **Plaidoyer pour la participation des femmes à la gouvernance :** soutenir les initiatives visant à renforcer la représentation des femmes et leur participation effective aux espaces de décision.

13. CONCLUSION

La première édition du programme FemAutonome a permis à FemImpact de poser les bases d'une démarche d'accompagnement visant à renforcer durablement l'autonomie économique et la capacité d'action des femmes déplacées internes. Elle a également mis en évidence l'importance d'associer le développement des compétences techniques à une organisation collective structurée et à un accompagnement dans la durée.

La consolidation des acquis dépendra désormais de la régularité du suivi, de la capacité des groupes à gérer leurs activités de manière transparente et de leur accès aux débouchés commerciaux. Le suivi mensuel prévu sur six mois permettra d'apprécier les progrès réalisés, de mesurer l'évolution des activités et d'identifier les ajustements nécessaires.

Pour FemImpact, cette première expérience constitue une base d'apprentissage pour améliorer le dispositif et préparer son extension en 2027, avec un objectif de 50 femmes bénéficiaires. La poursuite de cette dynamique nécessitera la mobilisation de partenaires et de ressources permettant de consolider les acquis et d'élargir les possibilités offertes aux femmes accompagnées.

Au-delà des résultats immédiats, FemAutonome ambitionne de contribuer à une autonomisation économique durable, à une meilleure cohésion sociale et à une participation accrue des femmes à la vie communautaire et aux espaces de décision.





FEMAUTONOME

Préparé par le Secrétaire Général

Amadou MAIGA

Approuvé par la Présidente

Mariam ALDIANABANGOU